

# AVIS DE CONVOCATION DES ACTIONNAIRES



- Le Conseil d'Administration de CARTIER SAADA S.A à Conseil d'Administration Au capital de 52.650.000 Dirhams, réuni le 19 Juin 2024 a arrêté les comptes au 31 Mars 2024 et réuni le 25 juillet 2024 a décidé de convoquer une assemblée générale extraordinaire.
- Les actionnaires de la Société Anonyme CARTIER SAADA sont convoqués en Assemblée Générale Mixte au siège de la société, 285-291 NZI Sidi Ghanem à Marrakech, le Mercredi 4 Septembre 2024 à 15 heures.

## LES ACTIONNAIRES SONT APPELÉS À DÉLIBÉRER SUR L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

### EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE :

- 1- Rapport du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice 2023/2024,
- 2- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes de cet exercice,
- 3- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions règlementées visée à l'article 56 et suivants de la loi n° 17-95 modifiée par la loi 20-05 et approbation des conventions règlementées,
- 4- Examen et approbation, s'il y a lieu, du bilan et des comptes afférents à cet exercice, et quitus de leur gestion au conseil d'administration et aux commissaires aux comptes,
- 5- Affectation du résultat de l'exercice,
- 6- Fixation des jetons de présence annuels à allouer au conseil d'administration,
- 7- Nommer les commissaires aux comptes
- 8- Nommer un nouvel administrateur
- 9- Nommer un nouveau membre au comité d'Audit et de Conformité
- 10- Nommer un nouveau membre au comité de Réflexion stratégique et Risques et du comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance
- 11- Questions diverses,
- 12- Pouvoirs à conférer.

### EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE :

- Ratification des modalités de convocation ;
- Autorisation d'augmentation du capital social de CARTIER SAADA d'un montant maximum de quarante millions (40.000.000) de dirhams;
- Modalités d'augmentation de capital et droits des actionnaires ;
- Pouvoirs pour la réalisation de l'augmentation de capital ;
- Pouvoirs pour les formalités légales et administratives



## Important :

- **Il est à rappeler que pour pouvoir assister à cette Assemblée Générale :**

- Les propriétaires d'actions au porteur devront déposer ou faire adresser par leur banque au siège social de la société Cartier Saada SA, cinq jours avant la réunion, les attestations constatant leur inscription en compte auprès d'un intermédiaire habilité.

- Les titulaires d'actions nominatives devront avoir été préalablement inscrits en compte, soit en nominatif pur ou en nominatif administré, cinq jours avant la réunion. Ils seront admis à cette assemblée sur simple justification de leur identité.

Les actionnaires réunissant les conditions exigées par la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes disposent d'un délai de dix jours à compter de la publication du présent avis pour demander l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée. Leurs demandes doivent parvenir au siège social en recommandé avec accusé de réception (au Secrétariat de la Direction Générale de Cartier Saada à Marrakech, au 285-291 NZI Sidi Ghanem).

- **Modalités de vote par procuration**

Les actionnaires peuvent se faire représenter à l'Assemblée Générale en procédant à la signature d'un pouvoir dont le modèle est mis à leur disposition au secrétariat de la Direction Générale de Cartier Saada. Ce modèle de pouvoir peut être également téléchargé sur le site internet de la Cartier Saada : [www.cartiersaada.com](http://www.cartiersaada.com). La procuration doit être accompagnée de l'attestation originale délivrée par l'organisme dépositaire des actions, et soit envoyée par courrier recommandé avec accusé de réception, soit déposée contre accusé (mains), au Secrétariat de la Direction Générale de Cartier Saada à Marrakech, au 285-291 NZI Sidi Ghanem, cinq (5) jours au moins avant la réunion de l'Assemblée Générale.

## TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTION AGREE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

### EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE :

- **PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité requis pour la tenue des réunions ordinaires après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration et de celui des commissaires aux comptes, approuve les comptes de l'exercice 2023/2024 clos le 31 Mars 2023 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations qu'elles traduisent.

- **DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale donne quitus entier et définitif de gestion pour l'exercice social 2023/2024 clos le 31 Mars 2023, aux administrateurs en exercice et aux commissaires aux comptes.



## • TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide la répartition suivante :

Résultat de l'exercice 2023/2024.....	7 930 531,61 DH
Report à nouveau antérieur.....	3 439 276,66 DH
Bénéfice Distribuible.....	11 369 808,27 DH
Dividende (0,00 dirham brut/action) .....	0,00 DH
à reporter à nouveau.....	7 930 531,61 DH
Solde du Report à nouveau.....	11 369 808,27 DH

## • QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale renouvelle aux administrateurs, les autorisations à conférer en vertu de l'Article 56 de la loi n° 17-95 modifiée par la loi 20-05 et approuve les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2023/2024 clos le 31 Mars 2024.

## • CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale fixe la rémunération des jetons de présence pour l'exercice 2023/2024 DH 15.000,00 pour chaque administrateur.

## • SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, et après en avoir délibéré, décide de nommer pour une durée de TROIS ANNEES :  
Directs conseils Maroc représentée par Laraki Abdelouhab et Cabinet Dami & associés représenté par Dami Mohamed.  
Dans les fonctions de commissaires aux comptes de la société, c'est à dire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2026/2027 clos le 31 mars 2027.

## • SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, et après en avoir délibéré, décide de nommer pour une durée de QUATRE ANNEES:  
Madame Souad Benbachir dans la fonction d'administrateur de la société.

Madame Souad Benbachir présente déclare accepter cette nomination pour 4 années dans la fonction d'administrateur.

Dans les fonctions d'administrateur de la société, c'est à dire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2027/2028 clos le 31 Mars 2028.



## • HUITIEME RESOLUTION

Le conseil d'administration, et après en avoir délibéré, décide de nommer Madame Souad Benbachir membre du comité d'Audit et de Conformité et de nommer madame Beatriz Camacho Cruz-Auñón membre du comité de Réflexion stratégique et Risques et membre du comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance et ce pour une durée de trois années c'est à dire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2025/2026. Ainsi, la nouvelle composition des comités se présente comme suit :

### **Comité d'Audit et de Conformité:**

Monsieur EL Hadi BERRADA AZIZI président du comité  
Monsieur Pierre CARTIER membre du comité  
Monsieur Renaud DELIEUZE membre du comité  
Monsieur Mohammed BENIDER membre du comité  
Monsieur Ayman Cheikh Lahlou membre du comité  
Madame Souad Benbachir membre du comité

### **Comité de Réflexion stratégique et Risques:**

Monsieur Mohammed BENIDER président du comité  
Monsieur EL Hadi BERRADA AZIZI membre du comité  
Monsieur Pierre CARTIER membre du comité  
Monsieur My Hassan DEBBARH MOUNIR membre du comité  
Monsieur Thierry CARTIER membre du comité  
Monsieur Hicham MEZIANE membre du comité  
Monsieur Renaud DELIEUZE membre du comité  
Madame Beatriz Camacho Cruz-Auñón membre du comité

### **Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance:**

Monsieur Pierre CARTIER président du comité  
Monsieur EL Hadi BERRADA AZIZI membre du comité  
Monsieur My Youssef DEBBARH MOUNIR membre du comité  
Madame Beatriz Camacho Cruz-Auñón membre du comité

## • NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes, pour accomplir toutes les formalités prescrites par la loi.



## EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE :

### • PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur la suppression des droits préférentiels de souscription des actionnaires, autorise une opération d'augmentation du capital social à hauteur d'un montant maximum prime d'émission incluse de quarante millions de (40.000.000) de dirhams à réaliser en une ou plusieurs fois dans le respect des délais prévus par la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes telle que complétée et modifiée (l'Augmentation du Capital Social). Les actions à émettre au titre de l'Augmentation du Capital Social en une ou plusieurs fois, seraient souscrites et libérées intégralement en numéraire. L'Augmentation du Capital Social serait intégralement réalisée avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit du public. Les actions nouvelles seront assimilées aux actions anciennes et soumises de ce fait à toutes les stipulations des statuts et aux décisions des assemblées générales. Les actions nouvelles émises au titre de l'Augmentation du Capital Social porteront jouissance courante de manière à être totalement assimilables aux actions existantes de la Société. En conséquence, les actions nouvelles donneront droit aux distributions de bénéfices ou répartitions de réserves qui pourraient être décidées par la Société à compter de la date de réalisation définitive de l'Augmentation du Capital Social, étant précisé à toutes fins utiles que les actions nouvelles à créer par la Société au titre de l'Augmentation du Capital Social ne donneront droit à aucune distribution de bénéfices ou répartition de réserves de primes ou de réduction de capital social, de quelque nature que ce soit, distribuées avant la date de réalisation de l'Augmentation du Capital Social. Le montant de l'augmentation peut être limité au montant des souscriptions recueillies si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire autorise en outre, sous condition suspensive de la réalisation de l'Augmentation du Capital Social, l'imputation des frais découlant de ladite augmentation de capital sur le montant de la prime d'émission afférente à cette même augmentation de capital.

### • DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur la suppression des droits préférentiels de souscription des actionnaires, décide de supprimer ledit droit au profit du public au titre de l'intégralité de l'Augmentation du Capital Social à réaliser en une ou plusieurs fois.

### • TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire approuve en tant que de besoin, par anticipation, la modification devant être apportée à l'article 7 des statuts de la Société en vue d'y refléter le nouveau montant du capital social ainsi que le nouveau nombre d'actions à l'issue de l'Augmentation du Capital Social et délègue à ce titre, tous pouvoirs au conseil d'administration en vue de constater la modification matérielle de l'article 7 des statuts de la Société sous condition suspensive de la réalisation de l'Augmentation du Capital Social.



## • QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration, délègue les pouvoirs les plus étendus au conseil d'administration à l'effet notamment, de :

- décider en une ou plusieurs fois, l'Augmentation du Capital Social dans la limite du montant autorisé ainsi que de fixer le prix de souscription des actions ;
- réaliser l'Augmentation du Capital Social en une ou plusieurs fois et en fixer les modalités ; fixer le cas échéant, toutes autres caractéristiques de l'Augmentation du Capital Social ;
- fixer en tant que de besoin, le calendrier de réalisation de l'Augmentation du Capital Social avec l'AMMC, la Bourse de Casablanca et toutes autres parties prenantes ;
- effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de l'Augmentation du Capital Social, en constater la souscription, la libération et la réalisation définitive, prendre toutes mesures utiles et accomplir toutes formalités nécessaires à la réalisation définitive de l'Augmentation du Capital Social ;
- et, généralement prendre toutes mesures utiles et accomplir toutes formalités nécessaires à la réalisation définitive de l'Augmentation du Capital Social.

## • CINQUIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme au procès-verbal de la présente Assemblée Générale pour effectuer les formalités prévues par la loi.

N.B: Le Rapport Financier Annuel 2023-2024 est accessible sur le site web de la société CARTIER SAADA [www.cartiersaada.com](http://www.cartiersaada.com) à l'adresse suivante :

<https://cartiersaada.com/images/stories/files/NEW%20RAPPORTS%20FINANCIERS/RAPPORT%20FINANCIER%20ANNUEL%202023-2024.pdf>



# CARTIER SAADA : RÉSULTATS ANNUELS AU 31/03/2024



Tableau T01 (1/2)

BILAN - ACTIF				
STE CARTIER SAADA				Au 31/3/2024
Eléments	Exercice			Exercice Précédent
	Brut	Amort. & Prov.	Net	
<b>IMMOBILISATION EN NON VALEUR ( a )</b>	<b>6 724 931,44</b>	<b>4 369 887,93</b>	<b>2 355 043,51</b>	<b>2 069 883,12</b>
Frais préliminaires	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges à répartir sur plusieurs exercices	6 724 931,44	4 369 887,93	2 355 043,51	2 069 883,12
Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ( b )</b>	<b>1 111 756,41</b>	<b>1 092 105,21</b>	<b>19 651,20</b>	<b>41 476,80</b>
Immobilisations en recherche et développement	0,00	0,00	0,00	0,00
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	1 111 756,41	1 092 105,21	19 651,20	41 476,80
Fonds commercial	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES ( c )</b>	<b>244 450 752,28</b>	<b>106 457 482,77</b>	<b>137 993 269,51</b>	<b>137 988 530,04</b>
Terrains	82 484 500,00	0,00	82 484 500,00	82 484 500,00
Constructions	37 875 127,21	26 654 144,20	11 220 983,01	12 222 033,61
Installations techniques, matériel et outillage	118 218 608,87	74 278 829,76	43 939 779,11	42 884 155,12
Matériel de transport	45 949,42	44 974,42	975,00	4 875,00
Mobiliers, matériel de bureau et aménagements divers	5 826 566,78	5 479 534,39	347 032,39	392 966,31
Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES ( d )</b>	<b>329 054,48</b>	<b>0,00</b>	<b>329 054,48</b>	<b>325 054,48</b>
Prêts immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres créances financières	130 554,48	0,00	130 554,48	126 554,48
Titres de participation	198 500,00	0,00	198 500,00	198 500,00
Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>ECARTS DE CONVERSION - ACTIF ( e )</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Diminution des créances immobilisées	0,00	0,00	0,00	0,00
Augmentation des dettes de financement	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL I ( a + b + c + d + e )</b>	<b>252 616 494,61</b>	<b>111 919 475,91</b>	<b>140 697 018,70</b>	<b>140 424 944,44</b>
<b>STOCKS ( f )</b>	<b>153 939 865,00</b>	<b>0,00</b>	<b>153 939 865,00</b>	<b>113 229 965,10</b>
Marchandises	191 863,64	0,00	191 863,64	77 100,98
Matières et fournitures consommables	17 374 633,43	0,00	17 374 633,43	21 220 824,24
Produits en cours	96 427 244,55	0,00	96 427 244,55	61 844 199,66
Produits intermédiaires et produits résiduels	0,00	0,00	0,00	0,00
Produits finis	39 946 123,38	0,00	39 946 123,38	30 087 840,22
<b>CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT ( g )</b>	<b>84 026 210,22</b>	<b>6 553 087,85</b>	<b>77 473 122,37</b>	<b>56 596 164,10</b>
Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	6 284 455,54	0,00	6 284 455,54	2 280 771,60
Clients et comptes rattachés	74 072 655,29	6 553 087,85	67 519 567,44	49 677 756,61
Personnel	39 800,00	0,00	39 800,00	125 300,00
Etat	3 220 891,27	0,00	3 220 891,27	4 125 996,94
Comptes d'associés	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres débiteurs	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes de régularisation actif	408 408,12	0,00	408 408,12	386 338,95
<b>TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT ( h )</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>ECART DE CONVERSION - ACTIF ( i ) (Elém. Circul.)</b>	<b>109 684,29</b>	<b>0,00</b>	<b>109 684,29</b>	<b>188 784,03</b>
<b>TOTAL II ( f + g + h + i )</b>	<b>238 075 759,51</b>	<b>6 553 087,85</b>	<b>231 522 671,66</b>	<b>170 014 913,23</b>
<b>TRESORERIE - ACTIF</b>	<b>567 377,06</b>	<b>0,00</b>	<b>567 377,06</b>	<b>3 759 224,70</b>
Chèques et valeurs à encaisser	0,00	0,00	0,00	0,00
Banques, T.G & CP	532 538,31	0,00	532 538,31	3 730 805,67
Caisses, régies d'avances et accreditifs	34 838,75	0,00	34 838,75	28 419,03
<b>TOTAL III</b>	<b>567 377,06</b>	<b>0,00</b>	<b>567 377,06</b>	<b>3 759 224,70</b>
<b>TOTAL GENERAL I+II+III</b>	<b>491 259 631,18</b>	<b>118 472 563,76</b>	<b>372 787 067,42</b>	<b>314 199 082,37</b>

Siege social : 285-291 Z.I Sidi Ghanem – Marrakech

Registre de commerce n° 959

Tél : 0524 33 68 68 - Fax : 0524 33 50 74

E-mail : contact@cartiersaada.com

www.cartiersaada.com

**BILAN - PASSIF**

STE CARTIER SAADA		Au 31/3/2024	
	Eléments	Exercice	Exercice Précédent
<b>FINANCEMENTS PERMANENTS</b>	<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>146 563 449,17</b>	<b>138 632 917,56</b>
	Capital social ou personnel (1)	52 650 000,00	52 650 000,00
	moins : Actionnaires, capital souscrit non appelé	0,00	0,00
	Prime d'émission, de fusion, d'apport	2 606 640,90	2 606 640,90
	Ecart de réévaluation	74 672 000,00	74 672 000,00
	Réserve légale	5 265 000,00	5 265 000,00
	Autres réserves	0,00	0,00
	Report à nouveau (2)	3 439 276,66	1 127 267,86
	Résultat net en instance d'affectation (2)	0,00	0,00
	Résultat net de l'exercice (2)	7 930 531,61	2 312 008,80
	<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ( a )</b>	<b>146 563 449,17</b>	<b>138 632 917,56</b>
	<b>CAPITAUX PROPRES ASSIMILES ( b )</b>	<b>4 264 078,80</b>	<b>5 424 000,29</b>
	Subventions d'investissement	4 264 078,80	5 424 000,29
	Provisions réglementées	0,00	0,00
	<b>DETTES DE FINANCEMENT ( c )</b>	<b>33 917 944,50</b>	<b>38 062 560,56</b>
	Emprunts obligataires	0,00	0,00
	Autres dettes de financement	33 917 944,50	38 062 560,56
	<b>PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES ( d )</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	Provisions pour risques	0,00	0,00
	Provisions pour charges	0,00	0,00
<b>ECARTS DE CONVERSION - PASSIF ( e )</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
Augmentation des créances immobilisées	0,00	0,00	
Diminution des dettes de financement	0,00	0,00	
<b>TOTAL I ( a + b + c + d + e )</b>	<b>184 745 472,47</b>	<b>182 119 478,41</b>	
<b>PASSIF CIRCULANT</b>	<b>DETTES DU PASSIF CIRCULANT ( f )</b>	<b>37 082 406,75</b>	<b>31 549 425,86</b>
	Fournisseurs et comptes rattachés	33 055 273,14	28 035 815,59
	Clients créditeurs, avances et acomptes	55 745,29	266 056,23
	Personnel	0,00	0,00
	Organismes sociaux	528 549,23	575 256,53
	Etat	95 772,83	100 424,96
	Comptes d'associés	291 137,08	256 137,08
	Autres créanciers	0,00	0,00
	Comptes de régularisation - passif	3 055 929,18	2 315 735,47
	<b>AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES ( g )</b>	<b>109 684,29</b>	<b>188 784,03</b>
<b>ECARTS DE CONVERSION - PASSIF ( h ) (Elem. Circul.)</b>	<b>77 818,47</b>	<b>262 243,84</b>	
<b>TOTAL II ( f + g + h )</b>	<b>37 269 909,51</b>	<b>32 000 453,73</b>	
<b>TRESORERIE</b>	<b>TRESORERIE PASSIF</b>	<b>150 771 685,44</b>	<b>100 079 150,23</b>
	Crédits d'escompte	28 002 170,68	17 171 723,24
	Crédit de trésorerie	113 944 789,03	80 115 000,00
	Banques ( soldes créditeurs )	8 824 725,73	2 792 426,99
<b>TOTAL III</b>	<b>150 771 685,44</b>	<b>100 079 150,23</b>	
<b>TOTAL I+II+III</b>		<b>372 787 067,42</b>	<b>314 199 082,37</b>

(1) Capital personnel débiteur

(2) Bénéficiaire (+) . déficitaire (-)



COMPTES DE PRODUITS ET CHARGES ( HORS TAXES )					
STE CARTIER SAADA		Du 1/4/2023 Au 31/3/2024			
	Eléments	Opérations		Totaux de l'exercice 3 = 1 + 2	Exercice précédent 4
		Propres à l'exercice	Concernant les exercices précédents		
		1	2		
EXPLOITATION	<b>I PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
	Ventes de marchandises	9 551 534,37	0,00	9 551 534,37	4 960 477,80
	Ventes de biens et services produits	243 884 085,56	0,00	243 884 085,56	239 935 826,82
	<i>Chiffres d'affaires</i>	<b>253 435 619,93</b>	<b>0,00</b>	<b>253 435 619,93</b>	<b>244 896 304,62</b>
	Variation de stock de produits	44 441 328,05	0,00	44 441 328,05	13 838 981,76
	Immobilisations produites pour l'Ese p/elle même	0,00	0,00	0,00	0,00
	Subvention d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres produits d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00
	Reprises d'exploitation; transfert de charges	142 302,52	0,00	142 302,52	8 637 713,04
	<b>TOTAL I</b>	<b>298 019 250,50</b>	<b>0,00</b>	<b>298 019 250,50</b>	<b>267 372 999,42</b>
EXPLOITATION	<b>II CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
	Achats revendus de marchandises	9 275 720,79	0,00	9 275 720,79	4 606 606,75
	Achat consommés de matières et de fournitures	224 088 653,52	0,00	224 088 653,52	196 846 255,03
	Autres charges externes	23 712 321,60	0,00	23 712 321,60	25 745 173,09
	Impôts et taxes	993 101,85	0,00	993 101,85	891 597,77
	Charges de personnel	19 069 278,64	0,00	19 069 278,64	20 803 438,39
	Autres charges d'exploitation	130 000,00	0,00	130 000,00	170 319,51
	Dotations d'exploitation	6 491 560,78	0,00	6 491 560,78	7 746 244,33
<b>TOTAL II</b>	<b>283 760 637,18</b>	<b>0,00</b>	<b>283 760 637,18</b>	<b>256 809 634,87</b>	
<b>III RESULTAT D'EXPLOITATION ( I - II )</b>	0,00	0,00	<b>14 258 613,32</b>	<b>10 563 364,55</b>	
FINANCIER	<b>IV PRODUITS FINANCIERS</b>				
	Produits des titres de partic. et autres titres immo.	9 350,00	0,00	9 350,00	9 350,00
	Gains de change	1 371 963,81	0,00	1 371 963,81	2 767 391,16
	Intérêts et autres produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	Reprises financières; transfert de charges	775 738,70	0,00	775 738,70	11 476,31
	<b>TOTAL IV</b>	<b>2 157 052,51</b>	<b>0,00</b>	<b>2 157 052,51</b>	<b>2 788 217,47</b>
	<b>V CHARGES FINANCIERES</b>				
	Charges d'intérêts	7 735 687,26	0,00	7 735 687,26	6 134 491,74
	Pertes de changes	1 768 446,33	0,00	1 768 446,33	5 240 217,05
	Autres charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Dotations financières	174 770,16	0,00	174 770,16	188 784,03	
<b>TOTAL V</b>	<b>9 678 903,75</b>	<b>0,00</b>	<b>9 678 903,75</b>	<b>11 563 492,82</b>	
<b>VI RESULTAT FINANCIER ( IV - V )</b>	0,00	0,00	<b>-7 521 851,24</b>	<b>-8 775 275,35</b>	
<b>VII RESULTAT COURANT ( III - V I )</b>	0,00	0,00	<b>6 736 762,08</b>	<b>1 788 089,20</b>	

(1) Variation de stocks : stocks final - stocks initial ; augmentation (+) ; diminution (-)

(2) Achats revendus ou consommés : achats - variation de stocks.



**COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES ( HORS TAXES ) ( Suite )**

STE CARTIER SAADA

Du 1/4/2023 Au 31/3/2024

	Eléments	Opérations		Totaux de l'exercice 3 = 1 + 2	Exercice précédent 4	
		Propres à l'exercice	Concernant les exercices précédents			
		1	2			
VII	RESULTAT COURANT ( Report )	0,00	0,00	6 736 762,08	1 788 089,20	
NON COURANT	VIII	PRODUITS NON COURANTS				
		Produits des cessions d'immobilisations	133 333,33	0,00	133 333,33	41 666,66
		Subventions d'équilibre	109 070,26	0,00	109 070,26	428 287,29
		Reprises sur subventions d'investissement	1 159 921,49	0,00	1 159 921,49	1 165 449,19
		Autres produits non courants	471 485,49	0,00	471 485,49	256 925,84
		Reprises non courantes; transferts de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
		<b>TOTAL VIII</b>	<b>1 873 810,57</b>	<b>0,00</b>	<b>1 873 810,57</b>	<b>1 892 328,98</b>
		IX	CHARGES NON COURANTES			
		Valeurs nettes d'amortis. des immos cédées	0,00	0,00	0,00	0,00
		Subventions accordées	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres charges non courantes	38 314,04	0,00	38 314,04	123 824,38	
	Dotations non courantes aux amortiss. et prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>TOTAL IX</b>	<b>38 314,04</b>	<b>0,00</b>	<b>38 314,04</b>	<b>123 824,38</b>	
	X	RESULTAT NON COURANT ( VIII- IX )	0,00	0,00	1 835 496,53	1 768 504,60
	XI	RESULTAT AVANT IMPOTS ( VII+ X )	0,00	0,00	8 572 258,61	3 556 593,80
	XII	IMPOTS SUR LES RESULTATS	0,00	0,00	641 727,00	1 244 585,00
	XIII	RESULTAT NET ( XI - XII )	0,00	0,00	7 930 531,61	2 312 008,80
	XIV	TOTAL DES PRODUITS ( I + IV + VIII )	0,00	0,00	302 050 113,58	272 053 545,87
	XV	TOTAL DES CHARGES ( II + V + IX + XII )	0,00	0,00	294 119 581,97	269 741 537,07
	XVI	RESULTAT NET ( XIV - XV )	0,00	0,00	7 930 531,61	2 312 008,80

**TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AUTRES QUE FINANCIERES**

STE CARTIER SAADA

Du 1/4/2023 Au 31/3/2024

Nature	Montant brut début exercice	Augmentation			Diminution			Montant brut fin exercice
		Acquisition	Production par l'Etps pour elle même	Virement	Cession	Retrait	Virement	
<b>IMMOBILISATION EN NON-VALEURS</b>	<b>5 635 227,30</b>	<b>1 089 704,14</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 724 931,44</b>
- Frais préliminaires	0,00	0,00						0,00
- Charges à répartir sur plusieurs exercices	5 635 227,30	1 089 704,14						6 724 931,44
- Primes de remboursement obligations	0,00	0,00						0,00
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>1 111 756,41</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 111 756,41</b>
- Immobilisation en recherche et développement	0,00	0,00						0,00
- Brevets, marques, droits et valeurs similaires	1 111 756,41	0,00						1 111 756,41
- Fonds commercial	0,00	0,00						0,00
- Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00						0,00
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>238 927 165,39</b>	<b>5 534 380,90</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 429,32</b>	<b>4 364,69</b>	<b>0,00</b>	<b>244 450 752,28</b>
- Terrains	82 484 500,00	0,00						82 484 500,00
- Constructions	37 764 158,88	110 968,33						37 875 127,21
- Installations techniques, matériel et outillage	112 905 450,42	5 313 158,45						118 218 608,87
- Matériel de transport	48 457,41	8 286,02			6 429,32	4 364,69		45 949,42
- Mobilier, matériel de bureau et aménagement	5 724 598,68	101 968,10						5 826 566,78
- Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00						0,00
- Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00						0,00
<b>Total</b>	<b>245 674 149,10</b>	<b>6 624 085,04</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 429,32</b>	<b>4 364,69</b>	<b>0,00</b>	<b>252 287 440,13</b>



**ETAT DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION (E.S.G)**

STE CARTIER SAADA

Du 1/4/2023 Au 31/3/2024

**I - TABLEAU DE FORMATION DU RESULTAT ( T.F.R )**

Eléments		Exercice	Exercice Précédent
1	Ventes de marchandises (en l'état )	9 551 534,37	4 960 477,80
2	- Achats revendus de marchandises	9 275 720,79	4 606 606,75
I	= <b>MARGES BRUTES SUR VENTES EN L'ETAT</b>	<b>275 813,58</b>	<b>353 871,05</b>
II	+ PRODUCTION DE L'EXERCICE (3+4+5)	288 325 413,61	253 774 808,58
3	Ventes de biens et services produits	243 884 085,56	239 935 826,82
4	Variation de stocks de produits	44 441 328,05	13 838 981,76
5	Immobilisations produites par l'entreprise pour elle même	0,00	0,00
III	- CONSOMMATION DE L'EXERCICE (6+7)	247 800 975,12	222 591 428,12
6	Achats consommés de matières et fournitures	224 088 653,52	196 846 255,03
7	Autres charges externes	23 712 321,60	25 745 173,09
IV	= <b>VALEUR AJOUTEE ( I+II+III )</b>	<b>40 800 252,07</b>	<b>31 537 251,51</b>
8	+ Subventions d'exploitation	0,00	0,00
V	9 - Impôts et taxes	993 101,85	891 597,77
10	- Charges de personnel	19 069 278,64	20 803 438,39
	= <b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION ( E.B.E )</b>	<b>20 737 871,58</b>	<b>9 842 215,35</b>
11	+ Autres produits d'exploitation	0,00	0,00
12	- Autres charges d'exploitation	130 000,00	170 319,51
13	+ Reprises d'exploitation: transfert de charges	142 302,52	8 637 713,04
14	- Dotations d'exploitation	6 491 560,78	7 746 244,33
VI	= <b>RESULTAT D'EXPLOITATION ( + ou - )</b>	<b>14 258 613,32</b>	<b>10 563 364,55</b>
VII	RESULTAT FINANCIER	-7 521 851,24	-8 775 275,35
VIII	= <b>RESULTAT COURANT ( + ou - )</b>	<b>6 736 762,08</b>	<b>1 788 089,20</b>
IX	RESULTAT NON COURANT ( + ou - )	1 835 496,53	1 768 504,60
15	- Impôts sur les resultats	641 727,00	1 244 585,00
X	= <b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE ( + ou - )</b>	<b>7 930 531,61</b>	<b>2 312 008,80</b>

**II - CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT ( C.A.F ) - AUTOFINANCEMENT**

1	<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE ( + ou - )</b>		
	- Benefice (+)	7 930 531,61	2 312 008,80
	- Perte (-)	0,00	0,00
2	+ Dotations d'exploitation	6 356 010,78	6 530 907,90
3	+ Dotations financières	0,00	0,00
4	+ Dotations non courantes	0,00	0,00
5	- Reprises d'exploitation	0,00	0,00
6	- Reprises financières	0,00	0,00
7	- Reprises non courantes	0,00	0,00
8	- Produits des cession des immobilisations	133 333,33	41 666,66
9	+ Valeurs nettes des immobilisations cédées	0,00	0,00
I	<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT ( C.A.F )</b>	<b>14 153 209,06</b>	<b>8 801 250,04</b>
10	- Distributions de bénéfices	0,00	
II	<b>AUTOFINANCEMENT</b>	<b>14 153 209,06</b>	<b>8 801 250,04</b>



**TABLEAU DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE**

STE CARTIER SAADA

Du 1/4/2023 Au 31/3/2024

**I-SYNTHESE DES MASSES DU BILAN**

	Masses	Exercice a	Exercice précédent b	Variations a-b	
				Emplois c	Ressources d
1	Financement Permanent	184 745 472,47	182 119 478,41	0,00	2 625 994,06
2	Moins actif immobilisé	140 697 018,70	140 424 944,44	272 074,26	0,00
3	<b>= Fonds de roulement fonctionnel (1-2) (A)</b>	<b>44 048 453,77</b>	<b>41 694 533,97</b>	<b>0,00</b>	<b>2 353 919,80</b>
4	Actif circulant	231 522 671,66	170 014 913,23	61 507 758,43	0,00
5	Moins passif circulant	37 269 909,51	32 000 453,73	0,00	5 269 455,78
6	<b>= Besoin de financement global (4-5) (B)</b>	<b>194 252 762,15</b>	<b>138 014 459,50</b>	<b>56 238 302,65</b>	<b>0,00</b>
7	<b>TRESORERIE NETTE (Actif-Passif) = A-B</b>	<b>-150 204 308,38</b>	<b>-96 319 925,53</b>	<b>0,00</b>	<b>53 884 382,85</b>

**II- EMPLOIS ET RESSOURCES**

	Exercice		Exercice précédent	
	Emplois	Ressources	Emplois	Ressources
<b>I- RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE (FLUX)</b>				
<b>Autofinancement (A)</b>		<b>14 153 209,06</b>		<b>8 801 250,04</b>
+ Capacité d'autofinancement		14 153 209,06		8 801 250,04
- Distributions de bénéfices		0,00		0,00
<b>Cessions et réductions d'immobilisations (B)</b>		<b>133 333,33</b>		<b>41 666,66</b>
+ Cessions d'immobilisations incorporelles		0,00		0,00
+ Cessions d'immobilisations corporelles		133 333,33		41 666,66
+ Cessions d'immobilisations financières		0,00		0,00
+ Récupérations sur créances immobilisées				0,00
<b>Augmentation des capitaux propres et assimilés (C)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
+ Augmentation du capital, apports				0,00
+ Subventions d'investissement				
<b>Augmentation des dettes de financement (D) (1)</b>		<b>5 047 999,00</b>		<b>7 169 396,33</b>
<b>TOTAL I - RESSOURCES STABLES (A+B+C+D)</b>	<b>0,00</b>	<b>19 334 541,39</b>	<b>0,00</b>	<b>16 012 313,03</b>
<b>II- EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE (FLUX)</b>				
<b>Acquisitions et augmentations d'immobilisations (E)</b>	<b>5 538 380,90</b>		<b>5 536 952,07</b>	
+ Acquisitions d'immobilisations incorporelles	0,00		0,00	
+ Acquisitions d'immobilisation corporelles	5 534 380,90		5 536 952,07	
+ Acquisitions d'immobilisation financières	4 000,00			
+ Augmentation des créances immobilisées				
<b>Remboursement des capitaux propres (F)</b>	<b>1 159 921,49</b>		<b>1 165 449,19</b>	
<b>Remboursements des dettes de financement (G)</b>	<b>9 192 615,06</b>		<b>6 368 352,01</b>	
<b>Emplois en non valeurs (H)</b>	<b>1 089 704,14</b>		<b>1 509 291,53</b>	
<b>TOTAL II - EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)</b>	<b>16 980 621,59</b>		<b>14 580 044,80</b>	
<b>III- VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (B.F.G)</b>	<b>56 238 302,65</b>	<b>0,00</b>	<b>9 190 004,14</b>	
<b>IV- VARIATION DE LA TRESORERIE</b>	<b>0,00</b>	<b>53 884 382,85</b>		<b>7 757 735,91</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>73 218 924,24</b>	<b>73 218 924,24</b>	<b>23 770 048,94</b>	<b>23 770 048,94</b>

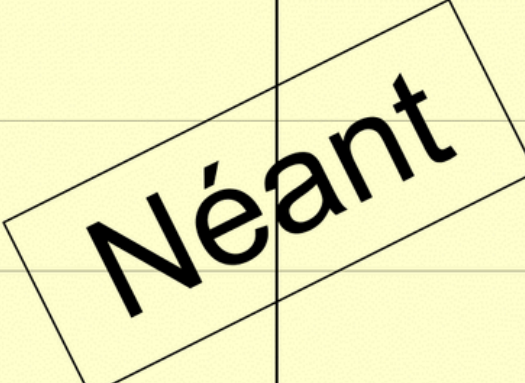
(1) nettes de primes de remboursement



## ETAT DES DEROGATIONS

STE CARTIER SAADA

Du 1/4/2023 Au 31/3/2024

Indication des Derogations	Justification des Derogations	Influence des D�rogations sur le Patrimoine, la Situation Financi�re et les R�sultats
I. D�rogations aux principes comptables fondamentaux	 A large, tilted stamp with the word "N�ant" (Nothing) in bold black letters, covering the justification and influence columns.	
II. D�rogations aux m�thodes d'�valuation		
III. D�rogations aux r�gles d'�tablissement et de pr�sentation des �tats de synth�se		





B 1



STE CARTIER SAADA

## DETAIL DES NON-VALEURS

31/03/2024

COMPTE PRINCIPAL	INTITULE	MONTANT
21280000	Autres charges à répartir	6 724 931,44
	TOTAL	6 724 931,44



B6

**TABLEAU DES CREANCES EXERCICE CLOS AU 31/03/24**

En Dh	TOTAL	Analyse par échéance			Autres analyses			
		> 1 an	< 1 an	Echu et non recouvrées	Devises	Etats et organismes publics	Entreprises liées	Effets
<b>Créances de l'Actif immobilisé</b>								
Prêts Immobilisés	-	-	-					
Autres créances financières	-	-	-					
<b>Créance de l'actif circulant</b>								
Fournis. débiteurs,	6 284 455,54	52 613,60	6 231 841,94					
Client et comptes rattaches	74 072 655,29	6 553 087,85	67 519 567,44	-	65 478 844,67			
Personnel	39 800,00		39 800,00					
Etat	3 220 891,27	71 895,85	3 148 995,42			3 220 891,27		
Comptes d'associés	-		-					
Autres débiteurs	-		-					
Comptes de régularisation actif	408 408,12		408 408,12					

B7

**TABLEAU DES DETTES EXERCICE CLOS AU 31/03/24**

En Dh	TOTAL	Analyse par échéance			Autres analyses			
		> 1 an	< 1 an	Echu et non payées	Montant en Devises	Etats et organismes publics	Montant Entreprises liées	Montant représenté par effets
<b>DETTES DE FINANCEMENT</b>								
Emprunts obligataires								
Autres dettes de financement	33 917 944,50	-	-					
<b>DETTES DU PASSIF CIRCULANT</b>								
Fournisseurs & comptes rattaches	33 055 273,14		33 055 273,14		4 333 221,04			
Clients créditeurs, avances & acomptes	55 745,29		55 745,29					
Personnel	-		-					
Organismes sociaux	528 549,23		528 549,23					
Etat	95 772,83		95 772,83					
Comptes d'associés	291 137,08	210 611,20	80 525,88					
Autres créanciers	-		-					
Comptes de régularisation - passif	3 055 929,18		3 055 929,18					



**TABLEAU DES SURETES REELLES DONNEES OU RECUES**

AU 31/03/2024

TIERS CREDITEURS OU TIERS DEBITEURS	MONTANT COUVERT PAR LA SURETE	NATURE ( 1 )	DATE ET LIEU D'INSCRIPTION	OBJET ( 2 ) et ( 3 )	Valeur Comptable nette de la sûreté donnée à la date de clôture
<b>NEANT</b>					
. SURETES DONNEES					
. SURETES RECUES					

(1) Gage: 1 - Hypothèque: 2 - Nantissement: 3 - Warrant: 4 - Autres: 5 (à préciser)

(2) préciser si la sûreté est donnée au profit d'entreprises ou de personnes tierces (sûretés données)  
(entreprises liées, associées, membres du personnel)

(3) préciser si la sûreté reçue par l'entreprise provient de personnes tierces autres que le débiteur (sûretés reçues)



B 9

STE CARTIER SAADA

**ENGAGEMENTS FINANCIERS RECUS OU DONNES  
HORS OPERATIONS DE CREDIT BAIL**

AU 31/03/2024

ENGAGEMENTS DONNES	MONTANT EXERCICE	MONTANT EXERCICE PRECEDENT
. Avals et cautions	22 120 000,00	22 120 000,00
. Engagements en matière de pensions, de retraites et obligations similaires		
. Autres engagements donnés		
<b>TOTAL ( 1 )</b>	<b>22 120 000,00</b>	<b>22 120 000,00</b>

( 1 ) Dont engagements à l'égard d'entreprises liées...

ENGAGEMENTS RECUS	MONTANT EXERCICE	MONTANT EXERCICE PRECEDENT
. Avals et cautions	N E A N T	
. Autres engagements reçus		
<b>TOTAL</b>		



Cabinet d'Expertise Comptable  
Dami & associés SARL  
Mohammed DAMI  
Expert-comptable DPLE-France  
169, Boulevard la résistance  
Casablanca

Cabinet d'Expertise Comptable  
Directs Conseils Maroc SARL  
Abdelouhab LARAKI  
Expert-comptable diplômé  
Zurich Center, 28 Route de l'Oasis  
Casablanca

## Rapport Général des Commissaires aux Comptes Exercice du 1er avril 2023 au 31 mars 2024

### CARTIER SAADA S.A.

dont le siège social est à Marrakech, 285-291, Nouvelle Zone  
Industrielle Sidi Ghanem

### AUDIT DES ETATS DE SYNTHESE

#### Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 07 septembre 2022, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société **CARTIER SAADA S.A.**, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement, et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le **31 mars 2024**. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de **Cent Cinquante millions huit cent vingt-sept mille cinq cent vingt-sept dirhams et quatre-vingt-dix-sept centimes (150 827 527,97 DH)** dont un bénéfice net de **sept millions neuf cent trente mille cinq cent trente et un dirhams et soixante-et-un centimes (7 930 531,61)**.

Sous réserve de l'incidence du point décrit dans la section « **Fondement de l'opinion avec réserve** » de notre rapport, nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société **CARTIER SAADA S.A** au **31 mars 2024** conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

#### Fondement de l'opinion avec réserve

La société **CARTIER SAADA S.A** achète la quasi-totalité de ses matières premières auprès d'agriculteurs qui ne justifient pas leur identification fiscale. Ainsi, ces achats sont justifiés par des bons de livraison, de pesée et autres documents établis selon une procédure écrite par la société correspondant aux pratiques dans le secteur selon la direction.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

#### Rapport de gestion

Nous nous sommes assurés de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société, prévue par la loi.



1 Cartier Saâda SA  
Commissariat aux Comptes 2023-2024

Siège social : 285-291 Z.I Sidi Ghanem – Marrakech

Registre de commerce n° 959

Tél : 0524 33 68 68 - Fax : 0524 33 50 74

E-mail : contact@cartiersaada.com

www.cartiersaada.com

**Cabinet d'Expertise Comptable**  
**Dami & associés SARL**  
Mohammed DAMI  
Expert-comptable DPLE-France  
169, Boulevard la résistance  
Casablanca

**Cabinet d'Expertise Comptable**  
**Directs Conseils Maroc SARL**  
Abdelouhab LARAKI  
Expert-comptable diplômé  
Zurich Center, 28 Route de l'Oasis  
Casablanca

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse**

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèses, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

### **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc.

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient

**Cabinet d'Expertise Comptable  
Dami & associés SARL**  
Mohammed DAMI  
Expert-comptable DPLE-France  
169, Boulevard la résistance  
Casablanca

**Cabinet d'Expertise Comptable  
Directs Conseils Maroc SARL**  
Abdelouhab LARAKI  
Expert-comptable diplômé  
Zurich Center, 28 Route de l'Oasis  
Casablanca

par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

↻ nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans les états de synthèse, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

### **Vérification et informations spécifiques**

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A cet égard, et conformément aux Normes professionnelles, nous avons établi les attestations trimestrielles prévues par la loi 69-21 relative au respect des délais de paiement.

Fait à Casablanca,  
Le 10 juillet 2024

**Cabinet Dami & associés SARL**  
Mohammed DAMI

**Directs Conseils Maroc SARL**  
Abdelouhab LARAKI

